

Date de dépôt: 21 octobre 2004

Pétition

pour le rétablissement par le canton de Genève de l'aide ponctuelle à la création indépendante

Mesdames et
Messieurs les députés,

En juin 2004, le Grand Conseil du canton de Genève, dans le cadre du vote du budget 2004, a décidé de faire passer l'aide ponctuelle à la création indépendante pour le théâtre, la musique, la danse et les arts plastiques de 1 300 000 F à 650 000 F ce qui représente une **coupe de 50%**. Cette réduction est **effective pour l'année 2004**.

Les soussignés considèrent que cette mesure budgétaire est inique, puisqu'elle touche la frange la plus précarisée des travailleurs culturels, les bénéficiaires de cette subvention étant tous les créateurs qui ne peuvent compter sur une rémunération institutionnelle.

Les soussignés estiment qu'en choisissant de cibler la création non-institutionnelle, les autorités genevoises mettent en danger la pluralité de l'offre culturelle. Les soussignés rappellent au Grand Conseil que c'est de la sphère de la création indépendante qu'émergent les nouveaux artistes. Cette coupe nuit donc tout particulièrement aux jeunes créateurs et met en danger l'avenir de la vie culturelle genevoise.

Pour ces raisons, les soussignés demandent au Grand Conseil genevois de revenir sur sa décision et de rétablir une aide à la création indépendante de 1 300 000 F.

N.B. : 21045 signatures
Mouvement 804
p.a. Mme Maria Pérez
5, bd Saint-Georges
1205 Genève